

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 14

Votants: 15

Séance du 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée le 25 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de Madame Valerie BOUIN (Maire)

Sont présents: Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint au Maire), Madame Valerie BOUIN (Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Adjoint au Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Conseiller Municipal), Madame Brigitte PARISIS (Adjointe au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe au Maire), Monsieur Marc RUE (Conseiller Municipal), Madame Ghislaine MOREAU (Conseillère Municipale), Madame Annie FONTAINE (Conseillère Municipale), Monsieur Guillaume DUBOIS (Conseiller Municipal), Monsieur Quentin BONVALLET-DAMOISEAU (Conseiller Municipal), Madame Christine LAVEAU (Conseillère Municipale), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal), Madame Marie CHEPTOU (Conseillère Municipale)

Représentés: Ludovic LAUNEAU par Jean AGEORGES

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Christine LAVEAU

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2023

Compte rendu des décisions du Maire

Décision modificative n°1 Budget Commune de Charentilly n°62400

Compte rendu des EPCI

Questions diverses

Après conseil

Secrétaire de séance : Christine LAVEAU

Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 30 mars 2023.

Des remarques :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité (1 abstention J. Boullenger absent lors de la séance) d'adopter le procès-verbal du 30 mars 2023.

Décisions du maire :

Madame le Maire informe les membres du conseil de :

- ✓ L'acquisition de 2 PC portable pour la mairie à hauteur de 2 688.00€ HT soit 3 225.60€ TTC
- ✓ La réfection du siège avant conducteur du camion à hauteur de 444.00€ TTC
- ✓ L'acquisition de mobiliers pour l'accueil périscolaire de l'école communale (table, bancs) à hauteur de 774.29 € TTC
- ✓ De la vérification des jeux de l'école et le changement du filet à grimper, des bouchons de protections à hauteur 632.40€
- ✓ De l'attribution du FDSR Socle à hauteur de 13 904€ pour le projet de réalisation d'un éclairage LED des terrains sportifs communaux. (terrain de rugby et un terrain de pétanque)
- ✓ De l'attribution d'une DETR à hauteur de 7 110.30€ pour le projet de valorisation et d'embellissement de la commune de Charentilly

- ✓ De l'acquisition de plantes pour le fleurissement de la commune pour la saison printemps/été à hauteur de 1811.88€ TTC avec une majorité de plantes vivaces et résistantes à la sécheresse
- ✓ De la validation du devis pour la réparation de la voirie, route de Saint Roch, (partie Charentilly) à hauteur de 24 892.28€ HT soit 29 870.74€ TTC. Ces réparations se feront conjointement avec la commune de Fondettes propriétaire pour moitié qui prendra en charge un montant de travaux équivalent.

Affaires soumises à délibération:

Objet: Décision modificative N°1 Budget Commune Charentilly N°62400 - DE 2023 031

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au courrier reçu le 4 mai 2023 en mairie de monsieur le Sous-préfet, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative N°1 suivante :

Madame le Maire précise que ces modifications ont été validées par le conseiller aux décideurs locaux en date du 16 mai 2023.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023	Virement à la section d'investissement	-4066.00	
6811 (042)	Dot. amort. immos incorporelles	-4994.00	
77681 (042)	Neutralisation des amortissements		-9060.00
TOTAL :		-9060.00	-9060.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
198 (040)	Neutralisation des amortissements	-75000.00	
21318 -opération 240	Autres bâtiments publics	71340.00	
021	Virement de la section de fonctionnement		-4066.00
28041582 (040)	Amortissements Autres grpts - Bâtiments et installat°		9191.00
28046 (040)	Amortissements Attributions compensation investissement		-9060.00
281534 (040)	Amortissements réseaux électrification		275.00
TOTAL :		-3660.00	-3660.00
TOTAL :		-12720.00	-12720.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés,

- **DECIDE de voter décision modificative N°1 du budget Commune de Charentilly n° 62400 comme inscrite ci-dessus.**
- **AUTORISE madame le Maire ou son représentant à signer tous documents se référant à ce dossier.**

Questions diverses :

Elections sénatoriales :

Madame le Maire informe les membres du conseil des prochaines élections sénatoriales qui se dérouleront le 24 septembre 2023.

Il est nécessaire et obligatoire de réunir le conseil municipal le vendredi 9 juin 2023 afin de procéder à l'élaboration et à l'élection d'une ou des listes des délégués et suppléants votants. Les résultats de ces votes devront être transmis en Préfecture le jour même et ce avant 20h00.
Le conseil municipal de Charentilly se réunira donc le 9 juin prochain à 18h30.

Madame le Maire informe les membres du conseil que suite à la proposition de la Gendarmerie de La Membrolle, une réunion publique d'informations se déroulera le 13 juin prochain salle Madeleine Guillemot à 18h30 sur les risques des arnaques à domicile.

Date du prochain conseil municipal :

Vendredi 9 juin 2023 à 18h30 salle du conseil en mairie.

Fin de séance 19h37